



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

À une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5

Était absent :

M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 7 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

- 7. SERVICE D'URBANISME**
 - a. Adoption du règlement numéro 734-2014
 - b. Adoption du règlement numéro 735-2014
 - c. Approbation d'un plan d'ensemble – secteur de la rue des Trembles
 - d. PIIA - 134, rue Industrielle
- 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
 - a. Autorisation de passage à Défi-Vélo Familiprix 2014
- 9. SERVICE DES INCENDIES**
 - a. ...
- 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
 - a. Autorisation pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout – Paysagiste 2000 inc.
 - b. Servitude d'égouttement d'eau en surface
 - c. Mandat à SNC-Lavalin pour le prolongement des services sur la rue Industrielle
 - d. Octroi du contrat de pavage du rang de la Pointe-du-Jour 2014
- 11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
 - a. Contrat de service pour récupération des sommes additionnelles des TPS et TVQ
 - b. Refinancement – règlements d'emprunt 503-2004 et 599-2008



- c. Emprunt par billet d'un montant de 638 700 \$ pour les règlements 503-2004 et 599-2008
- d. Don de 300 \$ à la Fabrique pour vin d'honneur

12. ADMINISTRATION

- a. Adoption du règlement numéro 736-2014
- b. Relais pour la Vie Lotbinière
- c. Inscription au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière
- d. Acceptation de la promesse d'achat et de vente pour le 141, rue Principale
- e. Acceptation de la promesse d'achat et de vente pour le 62, rue de l'Église

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16235-07-2014
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16236-07-2014
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Juin

| | |
|--|----------------------|
| Bernard Ouellet | 2 497.68 \$ |
| Léopold Rousseau | 908.24 \$ |
| Jean-Pierre Lamontagne | 908.24 \$ |
| Jonathan Moreau | 908.24 \$ |
| André Sévigny | 908.24 \$ |
| Julie Rousseau | 908.24 \$ |
| Alexandre D'Amour | 908.24 \$ |
| Martine Couture | 5 970.98 \$ |
| Cathy Bergeron | 5 092.86 \$ |
| Martin Miller | 2 619.75 \$ |
| Renault Lepage | 5 636.32 \$ |
| Dany Lamontagne | 4 552.65 \$ |
| Membres du conseil et cadres : | 31 819.68 \$ |
| Employés voirie et bureau : | 57 225.43 \$ |
| Service de sécurité incendie : | 8 585.05 \$ |
| Bibliothèque et brigadières : | 4 953.11 \$ |
| Personnel de la SAAQ : | 7 254.46 \$ |
| Terrain de Jeux | 8 004.77 \$ |
| Total des salaires bruts payés pour juin 2014 : | 117 842.50 \$ |



Comptes payés - Juin

| | | |
|--|--|---------------------|
| OMH | 10 % déficit OMH | 2 359.00 \$ |
| OMH (Corp. des aînés) | 10 % déficit Corporation des aînés | 1 771.00 \$ |
| Camping les Pierres à feu | Rues des Roulottes et des Campeurs | 800.00 \$ |
| Superpass | Essence et diesel | 6 967.35 \$ |
| Info Page | Téléavertisseurs | 215.75 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 656.23 \$ |
| Constructions S. Marcoux inc. | Remb. dépôt certificat de localisation | 400.00 \$ |
| Construction Omni MJD inc. | Remb. dépôt certificat de localisation | 400.00 \$ |
| Immeubles Turcotte & Labrecque | Remb. dépôt certificat de localisation | 400.00 \$ |
| Sébastien Lambert | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Gaz Métro | Gaz - caserne | 19.30 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 3 170.54 \$ |
| Constructions Fournier & Giguère | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Keven Rousseau | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Postes Canada | Frais poste Apollinairois commerces | 28.42 \$ |
| Bell Mobilité | Cellulaires | 706.12 \$ |
| Immeubles Bilmat inc. | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Claude Bergeron | Remb. dépôt certificat de localisation | 200.00 \$ |
| Hydro-Québec | Électricité | 4 316.69 \$ |
| Groupe Negotel | Téléphones du 22 juin au 21 juillet | 484.73 \$ |
| Conciergerie Rive-Sud | Ménage de la salle communautaire | 498.22 \$ |
| Interfas | Assurances collectives - juin | 7 591.24 \$ |
| Total des comptes payés pour le mois de juin 2014 : | | 31 784.59 \$ |

Comptes à Payer - Juin

| | | |
|------------------------------------|---|--------------|
| 9245-1087 Québec inc. | Travaux rang St-Lazare | 853.06 \$ |
| Acklands Grainger inc. | Pompe incendie | 803.68 \$ |
| Agence Régionale de mise en valeur | Adhésion | 25.00 \$ |
| Alimentation Beauchesne | Eau | 27.93 \$ |
| Aréo-Feu | Gants et cagoules | 624.95 \$ |
| ADMQ | Formations Cathy et Martine | 639.26 \$ |
| Atelier Genytech | Inspection et vignette | 2 009.52 \$ |
| Autobus Auger | Sorties pour le terrain de jeux | 1 071.57 \$ |
| Stéphane Beaudoin | Transport de niveleuse | 3 535.48 \$ |
| Mathieu Beaupré | Arbitre soccer | 126.00 \$ |
| Léonie Bédard | Frais de déplacement | 81.60 \$ |
| Johannie Bergeron | Remb. dépenses pour le terrain de jeux | 418.03 \$ |
| Béton Laurier | Perçage dans le béton | 238.00 \$ |
| Biolab | Analyses d'eau | 201.21 \$ |
| Bi-Sports | Ballons de soccer | 206.96 \$ |
| Charles Blanchet | Gants pour gardien de soccer | 24.43 \$ |
| Renée Blanchet | Remboursement soccer | 140.00 \$ |
| Boivin & Gauvin inc. | Bottes, casques, etc. pour pompiers | 1 221.03 \$ |
| Boutillette Parizeau | Honoraires centre multifonctionnel | 72 434.25 \$ |
| Charline Boutin | Arbitre soccer | 38.40 \$ |
| Brassard | Papeterie | 391.89 \$ |
| BuroPlus | Papeterie | 25.29 \$ |
| Camil Jacob inc. | Fournir et installer triplex Hydro-Québec | 411.60 \$ |
| Cam-Trac | Maintenance | 454.32 \$ |
| Carquest | Pièces | 296.44 \$ |
| Laurent Cayer | Remb. chaussures de sécurité | 200.00 \$ |
| CGER | Location camion ordures - mai | 7 731.88 \$ |
| CER Turmel enr. | Pièce | 35.64 \$ |
| Certified Laboratories | Aérosol | 755.34 \$ |

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



| | | |
|---------------------------------------|--|---------------|
| Chemtrade Chemicals | Ferric sulfate | 2 757.68 \$ |
| Chambre de commerce de Lotb. | Adhésion | 75.00 \$ |
| Clinique vétérinaire Lauvien | Euthanasie et incinération | 57.49 \$ |
| Coair | Switch | 38.91 \$ |
| Commerçants de la Chaudière inc. | Frais de transport (Dicom) | 14.53 \$ |
| Composts du Québec | Paillis forestier | 282.50 \$ |
| Conciergerie Rive-Sud | Entretien ménager - salle communautaire | 1 060.95 \$ |
| Constructions Fournier et Giguère | Honoraires SNC-Lavalin | 3 884.53 \$ |
| Constructions Fournier et Giguère | Décompte # 4 et # 5 | 284 273.67 \$ |
| Constructo Se@o | Appel d'offres - pavage | 13.41 \$ |
| Coop la Seigneurie | Chaux et pelle | 86.49 \$ |
| Coop Unicoop | Pièces débroussailleuse | 434.73 \$ |
| Maude Côté Desrochers | Remb. frais de déplacement terrain de jeux | 39.10 \$ |
| Martine Couture | Remb. frais de congrès | 166.70 \$ |
| Croteau Marcel | Ménage juin | 610.51 \$ |
| Dendrotik | Roue à mesurer | 149.47 \$ |
| Désaulniers, Gélinas, Lanouette | Services professionnels | 24 690.88 \$ |
| Deschênes | Toilette aux loisirs | 259.77 \$ |
| Myriam Desrochers | Arbitre soccer | 116.00 \$ |
| Rémi Desrochers | Matériel de soccer et arbitrage | 405.23 \$ |
| Dilicontracto inc. | Ouvertures du site d'enfouissement | 367.92 \$ |
| Distribution Brunet | Membrane géotextile | 2 035.75 \$ |
| Distribution Viking | Valve pour jeux d'eau | 81.19 \$ |
| Mayssa Duval | Arbitre soccer | 180.00 \$ |
| École nationale des pompiers | Examens | 1 488.00 \$ |
| Eco Verdure | Ensemencement terrain de balle et fertilisants | 8 436.53 \$ |
| Entreprises Bourget inc. | Abat-poussière | 7 457.53 \$ |
| Entreprises Lévisiennes inc. | Enrobé bitumineux | 3 305.09 \$ |
| Entreprise Hubert Coulombe | Travaux rang St-Lazare | 808.16 \$ |
| Entreprises G.N.P. inc. | Paiement final - traitement des eaux usées | 57 418.20 \$ |
| Entretien paysager Horti-Taille | Entretien des plates-bandes | 4 081.61 \$ |
| Envirotonte | Tonte des espaces verts (moins pénalité) | 1 626.74 \$ |
| EIRS Alarme | Remise en marche de l'usine | 202.36 \$ |
| ESSOR | Ajouts VTT, remorque et ass. chantier | 18 738.80 \$ |
| Excavation St-Antoine 1985 | Voyages de terre | 212.70 \$ |
| Excavations Tourigny | Décompte n° 3 - Dévelop. Scandinavie | 155 077.31 \$ |
| Exova | Analyses d'eau | 82.21 \$ |
| FQM | Formation | 97.73 \$ |
| Fertibeauce | Traitement Hôtel de Ville | 311.49 \$ |
| Produits Fiest-Apo | Remb. contribution de la Caisse | 3 000.00 \$ |
| Fondation l'IUCPQ | Don à la mémoire de Mme Martineau | 75.00 \$ |
| Fonds des Registres | Renouvel. commissaire à l'assermentation | 37.25 \$ |
| Fonds d'information sur le territoire | Avis de mutation | 88.00 \$ |
| Gaétan Bolduc & associés inc. | Trouble sur pompe doseuse | 2 951.83 \$ |
| Donald Groleau | Frais de déplacement - formation incendie | 12.04 \$ |
| Groupe Archambault | Livres | 167.69 \$ |
| Groupe Castonguay | Éclairage salle communautaire | 1 440.69 \$ |
| Hewitt | Déversement antigel pour pompe | 685.94 \$ |
| Audrée Houde | Remb. frais de déplacement terrain de jeux | 9.30 \$ |
| Jacques Caron inc. | Table à langer | 368.04 \$ |
| Louise Jobidon | L'heure du conte | 75.00 \$ |
| John Meunier | Produits chimiques | 227.65 \$ |
| Josée Proulx | Camp anglais | 3 900.00 \$ |
| L. Delisle inc. | Travaux rue Roger, St-Lazare et cours d'eau | 11 902.78 \$ |
| Dany Lamontagne | Remb. cartes d'entrée Méga Parc | 1 377.00 \$ |
| Loïc Lance | Arbitre soccer | 162.00 \$ |
| Alain Laviolette | Honoraires - centre multifonctionnel | 2 000.00 \$ |

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



| | | |
|------------------------------------|---|--------------|
| Lettrage Rémi Gagné | Lettrage terrain de balle | 258.69 \$ |
| Librairie Renaud-Bray | Livres pour bibliothèque | 609.85 \$ |
| Linde | Acétylène, oxygène, argoshield | 51.63 \$ |
| Location LPL inc. | Pièces | 49.79 \$ |
| Luc Fontaine, architecte | Toiture au 58, rue Principale | 97.73 \$ |
| Marché Veilleux | Divers achats, Terrain de jeux et pelletée de terre | 472.13 \$ |
| Alexandre Martel | Remb. frais de déplacement terrain de jeux | 39.10 \$ |
| Médias Transcontinental | Appel d'offres, Apollinairois, Défi Pierre Lavoie | 1 026.61 \$ |
| Mercier Expert inc. | Pièces pour débroussailleuse | 91.87 \$ |
| Meunerie Gérard Soucy | Pesée de camion | 17.25 \$ |
| Mini Moteurs RG | Reconstruire démarreur et pièces | 51.25 \$ |
| Maxim Morin | Arbitre soccer | 114.00 \$ |
| MRC de Lotbinière | Barils d'eau et quote-part | 79 333.88 \$ |
| Municipalité de Laurier-Station | Quote-part récupération | 5 739.68 \$ |
| Municipalité de St-Antoine | Entraide pompiers | 249.60 \$ |
| Judith Nadeau | Barrière au terrain des loisirs | 260.00 \$ |
| Normand Côté, électricien | Divers travaux d'électricité | 1 435.42 \$ |
| Parka | Honoraires - centre multifonctionnel | 8 393.18 \$ |
| Paysagiste 2000 inc. | Heures de niveleuse | 5 811.99 \$ |
| Peinture Extra inc. | Peinture pour borne-fontaine | 199.48 \$ |
| Peinture Ligne Plus | Lignes de soccer | 1 011.78 \$ |
| Performance C2 | Session d'été et bottes kangoo | 11 902.04 \$ |
| Placide Martineau inc. | Pièces et accessoires | 453.03 \$ |
| Porte de Garage SM | Maintenance | 442.65 \$ |
| Produits industriels J-Paul Côté | Hypochlorite | 1 164.70 \$ |
| Promotions Héritage | T-shirt pour le terrain de jeux | 2 993.23 \$ |
| Produits sanitaires Lépine inc. | Produits sanitaires | 561.76 \$ |
| Promotions de la Vallée | Lampes porte-clés et accroche-porte | 1 709.94 \$ |
| Protection incendie PC | Recharges | 86.24 \$ |
| Puitbec | Travail sur le puits avec foreuse | 5 748.75 \$ |
| Quincaillerie 2000 inc. | Pièces et accessoires | 822.03 \$ |
| Ray-Car | Pierre concassée | 38 487.76 \$ |
| Réal Huot inc. | Compteurs d'eau et ponceaux | 13 115.83 \$ |
| Le Rigolfeur | Sortie terrain de jeux | 670.00 \$ |
| Réparation d'Outils R. Martel inc. | Poignée latérale | 44.61 \$ |
| Résotel | Trouble sur ligne fax | 120.67 \$ |
| Roulement Techno inc. | Pièces pour débroussailleuse | 117.21 \$ |
| Sébastien Rousseau | Arbitre soccer | 18.00 \$ |
| Sani bleu | Location toilette chimique | 193.16 \$ |
| Sélection Reader's Digest | Renouvellement revue | 27.00 \$ |
| Serres Deblois inc. | Jardinières | 2 097.14 \$ |
| Services Frimas inc. | Démonter brûleur et vérifier pilote | 1 460.18 \$ |
| Signalisation Lévis | Pesée 30 lbs | 454.15 \$ |
| Solu Tech | Inspection par caméra de canalisation | 172.46 \$ |
| Sonic Propane | Location réservoir 1000 gls | 55.19 \$ |
| Sports Inter Plus | Premier but double | 166.65 \$ |
| Sports Contact | Dossards et gilets | 1 859.76 \$ |
| Sandra Talbot | Remb. dépenses pour défi Pierre Lavoie | 141.67 \$ |
| Télé-Alarme T.S. | Télésurveillance | 620.58 \$ |
| Philippe Therrien | Arbitre soccer | 90.00 \$ |
| U.R.L.S. | Formation loisirs | 797.84 \$ |
| U.S.D | Bacs bleus | 4 110.94 \$ |
| Voltec | Entretien du réseau d'éclairage (mai-juin) | 1 552.16 \$ |
| Wolseley | Pièces pour jeux d'eau | 173.86 \$ |
| Xerox | Copies triées | 2 973.84 \$ |
| Zone Lotbinière Appalaches | Colloque annuel de zone | 125.00 \$ |

Total des comptes à payer pour le mois de juin 2014 : 905 774.78 \$



16237-07-2014
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 734-2014

ATTENDU QUE les MRC Les Appalaches, Beauce-Sartigan, Lotbinière, La Nouvelle-Beauce et Robert Cliche, formant le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, se sont concertées afin d'établir une réglementation harmonisée sur l'abattage des arbres, mais distincte en fonction des spécificités de chacune;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le 27 novembre 2013, le règlement n° 245-2013 qui s'intitule Règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (foresterie et déboisement en terre privée);

ATTENDU QUE le règlement 245-2013 est entré en vigueur le 31 janvier dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier sa réglementation d'urbanisme dans le délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 juin 2014 par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a eu lieu le 2 juillet 2014;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 734-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

16238-07-2014
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 735-2014

ATTENDU QUE les MRC Les Appalaches, Beauce-Sartigan, Lotbinière, La Nouvelle-Beauce et Robert Cliche, formant le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, se sont concertées afin d'établir une réglementation harmonisée sur l'abattage des arbres, mais distincte en fonction des spécificités de chacune;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le 27 novembre 2013, le règlement 245-2013 qui s'intitule Règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (foresterie et déboisement en terre privée);

ATTENDU QUE le règlement 245-2013 est entré en vigueur le 31 janvier dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier sa réglementation d'urbanisme dans le délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 juin par Julie Rousseau, conseillère no 4;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 735-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.



16239-07-2014
point no 7c

**APPROBATION D'UN PLAN D'ENSEMBLE – SECTEUR DE LA RUE DES
TREMBLES**

ATTENDU QUE « Développement St-Apollinaire inc. » planifie un développement résidentiel dans le secteur de la rue des Trembles, à même les lots 4 221 743, 4 221 744, 4 221 745 et 4 950 744 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le promoteur entreprend la réalisation de travaux d'infrastructures, de mise en place d'un réseau d'aqueduc, d'un réseau d'égout sanitaire et pluvial, d'un réseau d'éclairage, de bordures de rue et de pavage sur une longueur approximative de 105 mètres, pour la phase I du projet;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés conformément au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 596-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer, sans obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble portant le numéro P044787-PLAN OP-2014-06-17 conçu par la firme d'urbanisme PLANIA.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, un protocole d'entente avant de poursuivre le projet d'ouverture de rues publiques.

Le Conseil accrédite la firme DESSAU pour la réalisation des plans et devis nécessaires pour implanter les services publics. Les plans et devis devront être approuvés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

16240-07-2014
point no 7d

PIIA – 134, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots 3 383 280, 3 688 296 du cadastre du Québec, situé au 130-132, rue Industrielle dans la zone 192I;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2014-260 afin de construire un nouveau bâtiment industriel pouvant loger trois entreprises sur un lot projeté portant le numéro 5 550 136 qui deviendra le 134, rue Industrielle;

ATTENDU QUE des plans de construction et d'implantation de ce futur bâtiment ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2014-260.

Le permis de construction sera délivré à la suite de la signature d'un protocole d'entente entre la Municipalité et le requérant pour la réalisation des travaux et le partage des coûts de la mise en place des services d'aqueduc et d'égout sanitaire en front de la propriété du requérant, soit les lots projetés 5 542 094, 5 542 093 et 5 550 136 du cadastre du Québec.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, ledit protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité



16241-07-2014
point no 8a

AUTORISATION DE PASSAGE À DÉFI-VÉLO FAMILIPRIX 2014

ATTENDU QUE pour la 8^e année consécutive, un rassemblement de pharmaciens affiliés à la bannière Familiprix organise le Défi-Vélo au profit d'Opération Enfant Soleil le vendredi 22 août prochain;

ATTENDU QUE cet événement a pour objectif d'amasser des fonds qui seront versés à la fondation;

ATTENDU QUE cette année le peloton sera constitué d'environ 40 cyclistes et sera escorté par deux voitures balisées en tête et queue de file;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Défi-Vélo Familiprix 2014 à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire, le vendredi 22 août prochain.

Adopté à l'unanimité

16242-07-2014
point no 10a

AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – PAYSAGISTE 2000 INC.

ATTENDU QUE Paysagiste 2000 inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur une longueur approximative de 250 mètres pour desservir 36 unités de logements et boucler la rue Demers;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant la rue projetée a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appui, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Paysagiste 2000 inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur une longueur approximative de 250 mètres pour desservir 36 unités de logements pour le bouclage de la rue Demers.

Ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales existantes qui ont été conçus pour reprendre les eaux pluviales du présent projet.

Le promoteur peut poursuivre ses démarches pour faire accepter par la Municipalité l'opération cadastrale et pour signer un protocole d'entente pour la réalisation des travaux.

Pour la réalisation des plans et devis, le Conseil municipal accrédite la firme SNC-Lavalin.

Le Conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité



16243-07-2014
point no 10b

SERVITUDE D'ÉGOUTTEMENT D'EAU EN SURFACE

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aménager un déversoir d'urgence pour le bassin de rétention du développement résidentiel District St-Apollinaire;

ATTENDU QUE ce déversoir sera aménagé sur une bande de terrain de 4 mètres de largeur à même le lot 4 324 756 du cadastre du Québec appartenant à Monsieur Patrick Bérubé au 28, rue Marchand;

ATTENDU QU'une servitude d'égouttement d'eau en surface doit être établie entre le propriétaire du fonds servant et la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette servitude d'égouttement d'eau de surface, à même le lot 4 324 756 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

16244-07-2014
point no 10c

MANDAT À SNC-LAVALIN POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LA RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite progresser dans le développement du parc industriel de St-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé la construction d'un nouveau bâtiment industriel au 134, rue Industrielle;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger les services d'aqueduc et d'égout sur la rue Industrielle en direction est, afin de desservir de nouvelles rues dans le parc industriel;

ATTENDU QUE dans une première phase, il serait souhaitable de desservir la rue Industrielle jusqu'à la rue du Parc sans avoir à déplacer la station de pompage existante à l'extrémité du réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme SNC-Lavalin pour la production de plans et devis pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Industrielle, sur une longueur approximative de 450 mètres, pour la somme de 9400 \$ plus les taxes applicables.

Sont inclus, les coûts reliés à la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour lesdits travaux.

Adopté à l'unanimité

16245-07-2014
point no 10d

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE DU RANG DE LA POINTE-DU-JOUR 2014

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pavage du rang de la Pointe-du-Jour sur le territoire de la municipalité, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

| # | NOM DE LA COMPAGNIE | MONTANT TAXES INCLUSES |
|---|--|---------------------------|
| 1 | Construction B.M.L., division de Sintra inc. | 77 192.20 \$ |
| 2 | Les Entreprises Lévisiennes inc. | 78 462.97 \$ |



IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Construction B.M.L. pour la somme de 77 192.20 \$ incluant toutes taxes.

Que le pavage au site d'enfouissement (environ 315 t.m., 29 736.00 \$) soit facturé à la M.R.C. de Lotbinière.

Que cette dépense soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés Carrières/Sablères.

Adopté à l'unanimité

16246-07-2014
point no 11a

**CONTRAT DE SERVICE POUR RÉCUPÉRATION DES SOMMES
ADDITIONNELLES DES TPS ET TVQ**

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir les services de Éthier avocats inc. (Planitaxe) afin de récupérer des sommes additionnelles en matière de récupération des TPS et TVQ pour le projet du centre multifonctionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Éthier avocats inc. (Planitaxe) pour l'analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ et remettra un rapport détaillé des réclamations de taxes.

Le mandat couvre toute la période de réalisation du centre multifonctionnel en vertu des dispositions législatives et fiscales.

Une commission équivalente à 25 % calculés en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêt, en plus des taxes applicables, sera remis à Éthier avocats inc. (Planitaxe) pour le travail exécuté.

Lesdits honoraires ne deviendront exigibles que lorsque les remboursements auront été accordés. Advenant le cas où il y aurait absence de montants réclamés, la Municipalité n'aura aucuns frais à payer.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de service avec Ethier avocats inc. (Planitaxe).

Adopté à l'unanimité.

16247-07-2014
point no 11b

**REFINANCEMENT POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 503-2004 ET 599-
2008**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 15 juillet 2014 au montant de 638 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 503-2004 et 599-2008. Ce billet est émis au prix de 98.424 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série 5 ans comme suit :

| | | |
|------------|--------|-----------------|
| 44 300 \$ | 1.70 % | 15 janvier 2015 |
| 45 900 \$ | 2.05 % | 15 janvier 2016 |
| 47 300 \$ | 2.20 % | 15 janvier 2017 |
| 48 700 \$ | 2.35 % | 15 janvier 2018 |
| 452 500 \$ | 2.50 % | 15 janvier 2019 |



QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

16248-07-2014
point no 11c

**EMPRUNT PAR BILLET D'UN MONTANT DE 638 700 \$ POUR LES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 503-2004 ET 599-2008**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billet un montant total de 638 700 \$:

| Règlements d'emprunt n° | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 503-2004 | 315 200 \$ |
| 599-2008 | 323 500 \$ |

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire aura, le 14 juillet 2014, un montant de 315 200 \$ à renouveler sur un emprunt original de 428 700 \$ pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 503-2004;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 638 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 503-2004 et 599-2008 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 15 juillet 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|------|-----------------------------|
| 2015 | 44 300 \$ |
| 2016 | 45 900 \$ |
| 2017 | 47 300 \$ |
| 2018 | 48 700 \$ |
| 2019 | 50 400 \$ (à payer en 2019) |
| 2019 | 402 100 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Apollinaire émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 15 juillet 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 503-2004 et 599-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire emprunte 315 200 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement numéro 503-2004.

Adopté à l'unanimité.



16249-07-2014
point no 11d

**CONTRIBUTION À LA FABRIQUE POUR LE VIN D'HONNEUR POUR
L'INTRONISATION DE NOTRE NOUVEAU PASTEUR**

ATTENDU QUE le 16 août prochain aura lieu, en l'église de St-Apollinaire, l'intronisation de notre nouveau pasteur, l'abbé Luc Paquet;

ATTENDU QUE pour cet événement, une cérémonie sera présidée par un évêque de notre diocèse et un vin d'honneur sera servi à la fin de la cérémonie ;

ATTENDU QUE le Président de l'Assemblée de Fabrique a fait une demande écrite auprès de la Municipalité afin de leur accorder une contribution financière pour l'achat du vin d'honneur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer la somme de 300 \$ à la Fabrique de Saint-Apollinaire pour le vin d'honneur pour l'événement du 16 août prochain.

Adopté à l'unanimité.

16250-07-2014
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 736-2014

ATTENDU QUE le règlement numéro 482-2003 sur les nuisances a été adopté le 14 septembre 2004;

ATTENDU QU'en vertu de la loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut adopter des règlements relatifs aux nuisances;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 juin 2014, par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n^o 736-2014 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

16251-07-2014
point no 12b

RELAIS POUR LA VIE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'activité du Relais pour la Vie Lotbinière a connu un succès de participation éblouissant;

ATTENDU QU'elle a permis d'amasser 104 085,16 \$ cette année et près de 175 000 \$ en deux ans;

ATTENDU QUE ces sommes bénéficieront à la Société canadienne du Cancer pour la recherche sur cette terrible maladie;

ATTENDU QUE de nombreux bénévoles, dont la coordonnatrice Mme Cathy Bergeron, sont des employés de la municipalité de St-Apollinaire;

ATTENDU QUE le Relais pour la Vie Lotbinière s'est tenu à St-Apollinaire, sur les terrains de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité



- Que les membres du conseil réitèrent leur soutien aux bénévoles et à l'organisation du Relais pour la Vie;
- Que la municipalité de St-Apollinaire s'engage à fournir les mêmes services aux organisateurs pour l'an prochain si ceux-ci en font la demande;
- Que le conseil municipal adresse ses sincères félicitations aux organisateurs et bénévoles du Relais pour la Vie pour le succès obtenu et leur engagement dans l'activité.

Adopté à l'unanimité

16252-07-2014
point no 12c

**INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE
LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation afin de participer à la 15^e édition du Tournoi de golf des gens d'affaires qui aura lieu le 26 août prochain;

ATTENDU QUE notre participation à cette collecte de fonds servira à la poursuite des actions entreprises par le *Centre de développement des entreprises (CLD)*. Ce projet permettra de promouvoir, soutenir et accompagner les entreprises de la MRC dans leurs démarches d'innovation et de développement technologique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière pour un coût total de 280 \$, soit 2 participants pour le golf et souper.

Adopté à l'unanimité

16253-07-2014
point 12d

**ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE POUR LE 141,
RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE l'artère ouest de la rue Principale est de plus en plus achalandée par la présence de nouveaux commerces et l'augmentation importante de la population au cours des dernières années;

ATTENDU QUE la résidence du 141, rue Principale est située à 0,49 mètre de l'emprise et son balcon nuit à la bonne circulation de tous les utilisateurs de la rue Principale;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de rendre ce secteur plus sécuritaire et harmonieux;

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée le 4 juillet 2014 entre la Municipalité et Monsieur Michel Lachance, propriétaire de la résidence située au 141, rue Principale, sur le lot 3 384 149 du cadastre officiel du Québec;

ATTENDU QUE la résidence sera démolie et que la Municipalité procédera à la revente dudit terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'achat de la propriété de Monsieur Michel Lachance située au 141, rue Principale sur le lot 3 384 149, du cadastre officiel du Québec, avec bâtisses dessus construites, pour la somme de 290 000 \$. Que cette somme soit prélevée à même le surplus accumulé.

Le conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette transaction.

Adopté à l'unanimité



16254-07-2014
point 12e

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE POUR LE 62, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie requiert de plus en plus d'équipement, donc plus d'espace pour respecter les normes du schéma de couverture de risque;

ATTENDU QU'à moyen terme, l'agrandissement de la caserne située au 68, rue de l'Église deviendra une nécessité;

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée le 4 juillet 2014 entre la Municipalité et Monsieur Julien Moreau, propriétaire de la résidence située au 62, rue de l'Église, sur le lot 3 384 765 du cadastre officiel du Québec;

ATTENDU QUE M. Moreau et sa famille pourront continuer d'habiter la résidence durant les 5 prochaines années;

ATTENDU QU'à la suite de la signature de l'acte de vente, la résidence sera démolie, et le garage sera conservé comme bâtiment complémentaire à la caserne;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'achat de la propriété de Monsieur Julien Moreau située au 62, rue de l'Église, sur le lot 3 384 765, du cadastre officiel du Québec, avec bâtisses dessus construites, pour la somme de 225 000 \$. Un dépôt de 25 000 \$ sera versé et le solde de 200 000 \$ sera payé lors de la signature de l'acte de vente. Que cette somme soit réservée au surplus accumulé.

Le conseil autorise le maire, Bernard Ouellet ou le maire suppléant, Julie Rousseau et la directrice générale, Martine Couture ou son adjointe, Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

16255-07-2014
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 juillet 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16256-07-2014
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 juillet 2014, à 20 h 01.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
